DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Mongolie | Affaires sur passeport

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Copie de la page d'identité du passeport :** La page du passeport avec la photo.

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa, disponible en document à télécharger ci-joint :** Dûment rempli, daté et signé. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement, sauf indication contraire sur le formulaire. Pour l'adresse d'hébergement, indiquez au moins celle de la première nuit.

☑ **1 Photo d'identité en original couleur :** à coller sur le formulaire.

☑ **1 Copie d'un Justificatif de voyage Aller-Retour détaillé (ex : attestation d'agence, billets d'avion, confirmation de réservation des vols) :** Ce Justificatif de voyage doit mentionner le nom du voyageur, n° de vol ou voyage, la compagnie de transport, les dates et les destinations. [Ou 1 Copie d'un justificatif aller et d'un justificatif de continuation, avec copie du visa du pays de continuation].

☑ **1 Copie d'attestation d'assurance séjour :** Qui couvre tous les frais médicaux et de rapatriement durant le séjour. **RapideVisa peut vous fournir une assurance Mutuaide (Groupama) reconnue par l'Ambassade, pour 100.000 € de couverture en frais médicaux. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous vous transmettrons l'attestation avec votre commande.**

☑ **1 Copie de Lettre de mission de la société employeuse en France :** Indiquant la nature de la mission professionnelle, avec les coordonnées complètes, tampon et signature. La lettre doit indiquer le nom/prénom/numéro de passeport du voyageur + les dates du voyage.

☑ **1 Copie de lettre d'invitation de la société ou organisme en Mongolie :** Comportant les coordonnées complètes de l'organisme, avec tampon et signature. La lettre doit indiquer le nom/prénom/numéro de passeport du voyageur + les dates du voyage.

☑ **1 Invitation officielle légalisée :** Visée par les autorités d'immigration en Mongolie.

☑ ***Attention :*** Une fois en Mongolie, vous devrez vous enregistrer dans les 48h sur www.immigration.gov.mn.

☑ ***Supplément pour le visa à entrées multiples et/ou de plus de 30 jours uniquement : 1 document d'autorisation provenant d'une autorité mongole officielle :*** L'organisme ou particulier qui vous invite (agence réceptive, proche, entreprise mongole etc) sollicite à Oulan-Bator le permis de délivrance de visa auprès d'un des deux organismes officiels suivants en fonction du motif du séjour :
- Ministère des Affaires Etrangères.
- Agence de l'Immigration, de la Naturalisation et des Étrangers.

Ce permis est ensuite transmis à l'Ambassade de Mongolie à Paris par l'autorité de délivrance. L'Ambassade procède à la délivrance de ce visa après avoir reçu cette autorisation.